

## Qu'est-ce que la Garantie pour la jeunesse?

La Garantie pour la jeunesse vise à réduire le chômage des jeunes en offrant la possibilité à chaque jeune de moins de 25 ans de recevoir une offre d'emploi de qualité, une éducation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois après avoir quitté l'école ou avoir perdu son emploi. Chaque pays de l'Union européenne est tenu de mettre le programme en œuvre de sorte qu'aucun jeune ne soit exclu.

Lors du Conseil européen des 7 et 8 février 2013, les chefs d'État ou de gouvernement se sont accordés sur l'allocation d'une enveloppe de 6 milliards d'euros pour la période 2014-2020 devant soutenir les mesures définies dans le paquet «emploi jeunes», et.plus particulièrement la Garantie pour la jeunesse.

## Qu'en est-il des stages?

Un stage peut être une étape excitante en vue d'un emploi régulier — pourvu qu'il se passe dans de bonnes conditions! Le **cadre de qualité pour les stages** établira des lignes directrices afin que les stagiaires dans leur ensemble aient la possibilité d'acquérir des compétences dans des conditions de travail équitables.

Lors du Conseil européen des 7 et 8 février 2013, les chefs d'État ou de gouvernement se sont accordés sur l'allocation d'une enveloppe de 6 milliards d'euros pour la période 2014-2020 devant soutenir les mesures définies dans le paquet «emploi jeunes», et plus particulièrement la Garantie pour la jeunesse.

## Qu'en est-il de l'apprentissage?

Il n'y a à l'heure actuelle pas suffisamment de filières d'apprentissage de qualité permettant de répondre à vos demandes! L'Alliance européenne pour l'apprentissage a pour objectif d'améliorer l'offre et la qualité en matière d'apprentissage, tout en vous aidant à y accéder.

Lors du Conseil européen des 7 et 8 février 2013, les chefs d'État ou de gouvernement se sont accordés sur l'allocation d'une enveloppe de 6 milliards d'euros pour la période 2014-2020 devant soutenir les mesures définies dans le paquet «emploi jeunes», et plus particulièrement la Garantie pour la jeunesse.

## Travailler dans un autre pays de l'UE: où en est-on?

«Ton premier emploi EURES » est une initiative pilote en matière de mobilité professionnelle qui vous aide à trouver un emploi dans un autre pays de l'UE. Elle sera prochainement étendue aux stages et à l'apprentissage transfrontaliers.

Les jalons d'un programme «EURES pour l'emploi des jeunes» sont désormais posés.

Lors du Conseil européen des 7 et 8 février 2013, les chefs d'État ou de gouvernement se sont accordés sur l'allocation d'une enveloppe de 6 milliards d'euros pour la période 2014-2020 devant soutenir les mesures définies dans le paquet «emploi jeunes», et plus particulièrement la Garantie pour la jeunesse.



